

JOURNEE DU CDERE « SCOLARISATION, INSERTION PROFESSIONNELLE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES EN HABITAT PRECAIRE ? »

Samedi 14 octobre 2017

Introduction:

Il y a un an, le CDERE publiait<u>une étude sur la scolarisation des 12-18 ans</u> en s'appuyant sur les membres du collectif sur le terrain. On constatait alors que plus de la moitié des jeunes n'étaient pas scolarisés.

A la suite, **l'association Trajectoires** a <u>fait une étude donnant des indices sur les taux</u> <u>de scolarité d'enfants en âge d'obligation scolaire (entre 6 et 16 ans)</u>:

Échantillon: ils se sont appuyés sur les données qu'ils ont récoltées dans leurs diagnostics.

245 ménages et 899 personnes sur 10 terrains (dont 8 dans le Nord).

Résultats (jeunes entre 6 et 16 ans):

- 60% des jeunes rencontré-e-s entre 12 et 14 ans étaient scolarisé-e-s.
- 43% des jeunes rencontré-e-s entre 15 et 16 ans étaient scolarisé-e-s.

En complément, dans l'étude du CDERE, quasi 0% des jeunes étaient scolarisé-e-s après 16 ans.

Deux apports particulièrement intéressants de l'étude de Trajectoires :

30% de jeunes qui n'avaient jamais été scolarisés, ni en Roumanie ni en France. C'est beaucoup plus que dans l'étude du CDERE et ils ont une vision plus exhaustive.

Ils s'intéressent aux enfants sur les **migrations pendulaires**: les enfants qui suivent ces mouvements sont partiellement scolarisés dans un pays et/ou l'autre ou totalement déscolarisés.

→Une piste serait se rapprocher des services scolaires et sociaux de Roumanie pour comprendre ce que font les enfants restés au pays ou ceux qui sont des allers-retours avec leurs parents.

Aujourd'hui on cherche à explorer certaines pistes pour celles et ceux qui sont là, que ce soit au sein de l'école, dans les dispositifs spécifiques de décrochage scolaire méconnus de nos associations, ou encore via l'insertion professionnelles, l'éducation populaire...

PREMIERE TABLE-RONDE: LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES :

LE ROLE DU CASNAV - JEROME CHARBONNEAU

Jérôme Charbonneau a travaillé au Casnav de l'académie de Créteil pendant 3 ans, et désormais enseignant en UPE2A-NSA¹ (classes pour les nouveaux arrivants non-scolarisés antérieurement).

Il était référent formateur pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et allophones**

Pourquoi le terme « **allophone » ?: montrer que ces enfants ne sont pas handicapés de ne pas parler français, ils ont un atout c'est qu'ils parlent déjà une autre langue.

Qu'est-ce qu'un Casnav (Centre d'académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs)? C'est un service qui se situe dans un rectorat pour s'occuper de la scolarisation des enfants non-francophones et enfants du voyage. Ils sont organisés au niveau académique puis se déclinent au niveau départemental.

Missions du Casnav décrites par une circulaire nationale qui dit qu'un Casnav :

- doit avoir une expertise sur les 2 publics qui le concernent (élèves allophones et enfants du voyage)
- doit avoir une expertise pédagogique (au service des enseignant-e-s et décideurs) et assurer de la formation et de l'information auprès des équipes, assurer une médiation entre les services de l'Éducation Nationale et des partenaires non institutionnels (comme les associations).
- Certains ont une mission d'évaluation.

Chaque académie traduit cette circulaire nationale en fonction de sa réalité, ses moyens, ses ressources par une circulaire académique.



Des académies sont constituées par différents départements, donc il peut aussi y avoir une circulaire départementale.

¹UPE2A = unité pédagogique pour élève allophone arrivant NSA = non scolarisé antérieurement.

Quand on va frapper à la porte d'un Casnav, il faut savoir quelles sont ses missions car d'un Casnav à un autre ça peut être très différent.

Exemple du Casnav de Créteil : les évaluations se font au CIO (Centre d'information et d'orientation) qui y procède alors qu'à Paris c'est le Casnav qui fait les tests.

Ex en Seine-et-Marne: il y a des UPE2A mobiles, un professeur a plusieurs classes, c'est lui qui se déplace d'un établissement à un autre car c'est un département rural.

En ce qui concerne son expérience, le Casnav de Créteil privilégie la formation : 7 formateurs qui proposent des formations aux enseignant-e-s, aux équipes dans les établissements afin d'accueillir au mieux les enfants.

Il faut distinguer le 1^{er} et le second degré:

- 1^{er} degré: l'affectation est prise en charge par <u>la Mairie</u>. L'enfant est évalué par les services de l'Éducation nationale de la commune, qui sont sous la responsabilité de l'IEN (Inspecteur de l'Education nationale): patron des enseignant-e-s du premier degré (équivalent du chef d'établissement en 2nd degré).
- 2nd degré: <u>Le rectorat</u> est en charge de l'affectation. Les allophones passent par le CIO (centre d'information et d'orientation) ou le Casnav (en fonction des territoires) pour être évalués. S'ils ne maîtrisent pas la langue française, ils passent un test dans leur langue d'origine pour savoir s'ils passent en UPE2A ou en UPE2A-NSA (équivalent des classes d'accueil).

Les enfants des bidonvilles sont-ils un public cible des Casnav?

Difficulté à mettre les enfants du bidonville dans une « catégorie » pour leur réserver un traitement adapté en termes de pédagogie : ils ne sont pas tout à fait allophones (certains sont là déjà depuis plusieurs années et parlent le français), pas toujours nouvellement arrivés, et pas des enfants du voyage (qui sont des élèves français, qui sont voués à une discontinuité scolaire en raison des déplacements choisis).

Les enfants des bidonvilles sont issus de familles allophones, et <u>se déplacent mais parce</u> qu'ils sont contraints.

Faut-il les traiter comme des allophones ou se préoccuper d'assurer le suivi, car ils bougent (livret de suivi pour que les enseignant-e-s sachent ce qu'ils ont appris ailleurs)?

La source du problème est bien l'habitat, donc difficile d'y répondre pour l'Éducation Nationale. Alors que la circulaire de 2012 dit que tous les services concernés doivent être concertés en amont d'une expulsion, ce n'est jamais le cas. On pourrait imaginer qu'ils puissent faire l'état des lieux sur la scolarité des enfants.

JEROME PIQUES – MEMBRE DU COLLECTIF DES ENSEIGNANTS EN CLASSE D'ACCUEIL DE SEINE-SAINT-DENIS

Membre de la CGT-Education. Enseignant dans un lycée professionnel. Membre d'un collectif des enseignants UPE2A (classe d'accueil) dans le 93 qui s'est monté il y a un an.

Il n'a pas d'élèves dans les classes d'accueil depuis la rentrée dans le 93. La situation est telle dans le département que les services de la DSDEN n'ont pas été en mesure d'organiser la rentrée des élèves étrangers (ni leur scolarisation). Voir à ce sujet l'article de Mediapart en pièce jointe.

En Seine-Saint-Denis, on compte 84 dispositifs UPE2A dont 15 en lycée.

Son travail est aussi de faire passer des tests en CIO pour tester le français et les mathématiques. Temps d'attente énorme entre le test et l'affectation par la DSDEN. Une des revendications est d'améliorer le temps d'affectation.

La notion d'inclusion:

La circulaire de 2012 prône **l'inclusion** à tout prix (dans la société, l'école); mais les enseignant-e-s doivent forcer la scolarisation des élèves étrangers dans des classes francophones où ils peuvent être un peu perdus.

Dans le 93, des classes d'accueil dotées de 32h par semaine en lycée professionnel. Dans d'autres régions, les collègues ont beaucoup moins d'heures pour accueillir les élèves allophones.

Formation des enseignant-e-s: le FLE ou FLS² est une vraie matière mais pas de concours pour devenir enseignant FLE/FLS. Il y a une formation faite par le Casnav mais cela reste insuffisant.

QUESTIONS ET PARTAGE D'EXPERIENCES:

Exemple du Var: ils ont mis en place des classes expérimentales dans les lycées. Ce sont des classes à part, avec des enseignant-e-s qui sont formateurs d'association, non pas des « vrais » enseignants qui donnent les cours. Du bricolage qui dure depuis 20 ans.

Comment sont calculées les places disponibles en classe UPE2A? Aujourd'hui on compte 4 ou 5 mois d'attente d'affectation dans le 77.

Réponse: la programmation se fait d'une année pour l'autre. Donc les besoins sont prévus avant et **ne correspondent pas au temps réel**, surtout dans le cas d'un bidonville expulsé ou nouvellement installé où on peut voir des dizaines d'enfants arriver. On a pu voir des créations de classes UPE2A en cours d'année mais ce n'est pas évident car il faut une volonté politique pour le primaire et une volonté de mettre des moyens pour ouvrir une classe. Résultat: **on voit paradoxalement des classes à moitié vides alors que de nombreux enfants qui attendent leur affectation**.

Pour le primaire, ça dépend du niveau municipal et pour l'affectation si blocage il y a, ça peut rester bloquer pendant des années.

Pour le secondaire, le processus est long : il faut compter un premier rdv, puis le rdv avec le test puis la transmission des résultats à la DSDEN qui regarde où il reste des places etc... On voit a minima 1 ou 2 mois mais on a déjà vu des enfants attendre 6 mois voire 1 an.

FLE = Français Langue Etrangère - FLS = Français Langue Seconde



Le circuit est trop long et aujourd'hui il n'est pas viable.

Il y a aussi la question <u>des collectivités territoriales</u> qui sont responsables de bâtiments, sur la question du manque de place. Dans le 93, il a été impossible d'ouvrir des classes *physiquement*. Il faut savoir aussi que pour certains chefs d'établissement, les classes d'accueil ne sont pas forcément très bien accueillies ou sonnent comme l'arrivée de plusieurs questions socio-économiques (demande de fonds solidaires etc...)

Question: Est-ce qu'on pourrait imaginer qu'on fasse appel au CASNAV pour venir faire une évaluation de la scolarisation des enfants en bidonvilles?

Réponse: De son expérience, Jérôme n'a jamais vu une telle demande mais on pourrait l'imaginer, après faut voir avec la hiérarchie. On est détenteur de nombreux documents des enfants dans les écoles, de ce qu'ils y ont appris mais pendant et après une expulsion, les écoles sont dépourvues.

Question/expérience en Essonne: sur la question de l'inclusion dans les classes ordinaires. De leur expérience, ça permet une mixité avec d'autres enfants mais on voit au niveau des résultats que seuls les cours de français leur apportent de vrais progrès. Est-ce que vous avez d'autres idées en tête quand vous critiquez cette « inclusion forcée » ?

Réponse: Dans des lycées pro, pas d'inclusion parfois parce que l'orientation est compliquée à ce stade là pour des jeunes.

Question/expérience de Montpellier, il y a un médiateur scolaire qui fait le lien entre familles et institution. Pour le lycée, il y a un espace qui s'occupe des tests, puis il y a un dispositif pendant 2 mois de pré-scolarisation puis, peu à peu, ils vont dans les classes ordinaires, au collège mais c'est souvent très difficile. Puis certains vont ensuite dans des lycées pro où ils ne peuvent toujours pas suivre le français.

Pourquoi sont-ils orientés en lycée professionnel et non pas dans des Centres de Formation d'apprentis (CFA) qui paraissent plus adaptés? Le projet professionnel n'est pas du tout travaillé c'est ça le problème, du coup les gamins décrochent.

Expérience du CASNAV de Toulouse: l'organisation du temps est telle que les élèves ont 12h de cours de français en groupe puis, ils sont le reste du temps en classe ordinaire et au primaire, c'est 9h. Par conséquent, on forme les enseignant-e-s, ils/elles ont été formé-e-s à la différenciation scolaire. On a aussi un espace d'accueil qui évalue les élèves et les inscrit dans les classes et ça va beaucoup plus vite qu'avec le CIO.

Pablo Krasnopolsky - CGT'Educ'action: Si l'inclusion est un objectif partagé, on voit que le problème c'est que cette notion sert de prétexte, on ne donne pas les moyens à l'élève d'avoir sa place, de dire ce qu'il en pense, où il en est comment il se sent d'aller dans telle ou telle classe.

Il y a aussi des **pratiques d'institution qui empêchent clairement la scolarité** comme l'ASE (Aide sociale à l'enfance). Elle prend en charge tardivement les jeunes, surtout quand ils approchent les 16 ans, puis ensuite, difficultés/aucune aide pour scolarité et les jeunes, quand ils ont la chance d'être pris en charge attendent des mois et des mois dans une chambre d'hôtel, et encore c'est quand ils ne sont pas à la rue. On a une réelle politique qui ralentit, notamment parce qu'on ne veut pas vraiment scolariser les jeunes après 16 ans.

DEUXIEME TABLE-RONDE: EXEMPLES DE DIFFERENTES FORMES DE « MEDIATION EDUCATIVE »

CHANTAL CASTERMAN, CASNAV DE LILLE ET FLORENCE DAUCHY, MEDIATRICE DEPUIS DECEMBRE 2012 AU COLLEGE BORIS VIAN DE LILLE.

Passerelles, un projet d'inclusion scolaire des élèves NSA (Non Scolarisés Antérieurement, c'est-à-dire non ou très peu scolarisés dans leur pays d'origine). Ce projet a été mis en place dans la métropole lilloise en septembre 2012 dans deux collèges, puis a été étendu à quatre collèges. Il est aujourd'hui intégré au plan académique de lutte contre le décrochage scolaire, PERSEVAL (PERSÉvérance dans l'Académie de Lille), subventionné par le Fonds social européen.

■ Naissance du projet :

À Lille, les populations roms migrantes sont arrivées dès 2008. La scolarité des adolescent-e-s des bidonvilles posait de nombreux problèmes : les élèves étaient très absents et, par ailleurs, il était extrêmement difficile de les inclure en classe ordinaire. Les acteurs du collège étaient dépassés et leur suivi était presque inexistant. Les difficultés étaient d'abord liées à l'extrême précarité dans laquelle vivent les familles, mais aussi à l'écart scolaire par rapport aux attendus du collège : rares sont les élèves qui ont un niveau scolaire, en roumain, dépassant la fin du CP, voire la fin du CE1 – ils/elles ne sont pas lecteurs du roumain. L'inclusion scolaire au collège est donc un vrai défi pédagogique. Par ailleurs, ce sont des populations extrêmement marginalisées, et pour lesquelles le rapport à l'école et aux autres est à construire – et réciproquement.

Le projet est né de la volonté de permettre à ces élèves d'avoir un parcours au collège qui fasse sens : à la fois répondre à leurs besoins spécifiques et leur permettre de vivre une scolarité avec les autres élèves – au-delà, leur permettre d'apprendre un métier.

Public:

Ce sont des élèves allophones d'âge collège **n'ayant pas été scolarisés dans leur pays d'origine** – les élèves roms roumains en grande précarité sont particulièrement concernés

C'est le niveau scolaire d'origine de l'élève qui détermine son suivi par Passerelles, ce n'est pas son appartenance à une communauté, ni même le fait de vivre en bidonville. Au départ, les principaux bénéficiaires du projet étaient des jeunes roumains vivant dans ces conditions mais depuis deux ans, les pays d'origine des collégiens et collégiennes suivi-e-s par Passerelles se diversifient: des élèves NSA originaires d'autres régions du monde y accèdent. Cette diversité des origines et des langues est très intéressante du point de vue pédagogique, mais aussi pour combattre le rejet au sein du collège.

 Fonctionnement: un projet d'établissement adossé au dispositif UPE2A NSA du collège, rendu possible grâce au « médiateur pédagogique »

C'est un projet d'établissement, dont la personne ressource est la ou le « médiateur pédagogique », engagé-e à temps plein, qui travaille en étroite collaboration avec l'enseignant-e UPE2A du collège. Un/une médiateur/trice suit une quinzaine d'élèves -

en 2015-2016, il y avait 152 collégien-ne-s NSA sur la métropole lilloise, dont 70 ont été pris en charge par *Passerelles*. Les médiateurs/trices ont un statut de contractuels, et sont engagés par le GIP (Académie de Lille).

Les objectifs

- professionnaliser les établissements d'accueil : préparer l'ensemble des équipes éducatives à l'accueil, la prise en charge et l'inclusion de ces publics à besoins éducatifs spécifiques ;
- mobiliser les familles et les élèves autour du projet scolaire ;
- favoriser l'inclusion scolaire et la participation aux différentes activités du collège ;
- favoriser la liaison collège-lycée : accompagner l'orientation professionnelle.

FLORENCE DAUCHY: LES MISSIONS DU MEDIATEUR PEDAGOGIQUE

- 1) Mobiliser les familles: on développe le lien avec les familles, on les implique dans la scolarité (visites sur les terrains); on accompagne les démarches administratives: inscription, dossiers de bourses, cantine; on facilite le contact avec les équipes (enseignants, assistante sociale, infirmière, etc...)
- 2) Accompagner le projet individualisé de chaque élève: on élabore un emploi du temps qui fasse sens pour l'élève avec l'enseignant UPE2A; on travaille sur l'assiduité, en collaboration avec les acteurs de la vie scolaire (CPE)
- 3) Faciliter l'inclusion au collège et en classe ordinaire: on accompagne les inclusions progressives (au départ, l'élève est pris en charge 18h en UPE2A, avec des inclusions en sport et arts plastiques en fonction de son rythme, il va de plus en plus en classe ordinaire); on tient l'élève très informé des activités au collège, pour qu'il puisse y participer. Le projet européen permet aussi de financer des licences de sport, des sorties scolaires ainsi que des heures supplémentaires pour que les enseignant-e-s des classes ordinaires préparent les élèves à l'inclusion dans leur classe.
- 4) Améliorer la construction des parcours: on accompagne les élèves de 3ème dans la construction d'un parcours professionnel (visites de lycées professionnels, EREA, centre de formation d'apprentis); on accompagne de petits stages en entreprise. Le suivi des élèves en lycée est très important car la rupture par rapport à la prise en charge au collège peut être brutale mise en place d'un tutorat en lycée prévue cette année.
- 5) En classe UPE2A, pédagogie de projet. Deux projets à mettre en œuvre, dont un projet autour de la diversité. Travail avec l'enseignant UPE2A sur des projets d'écriture à travers le numérique avec des logiciels d'apprentissage cette année création d'un blog. Partenariat avec des associations extérieures (cette année, projet musique et cuisine).
- 6) **Créer un réseau de médiateurs et médiatrices** et être en appui aux enseignant-e-s pour que l'inclusion fasse sens.

Points forts du projet	Limites du projet :
■ Pour les élèves :	L'assiduité des élèves est en progrès mais reste très aléatoire
 taux d'assiduité en hausse participation nettement améliorée aux 	Manque de lien avec les partenaires sociaux qui sont débordés

activités du collège

- meilleure inclusion en classe ordinaire
- accès à un diplôme
- découverte des métiers
- valorisation des élèves
- ouverture sur l'extérieur
- réussites en termes d'orientation en lycée (en 2012, 2 élèves sur 9 avaient été orientés en CAP; en 2017, 4 élèves en CAP, 1 en bac pro, 5 en lycée pro).
 - Pour les équipes éducatives et pédagogiques :
- -développement de pratiques adaptées
- évolution des **postures** ;

L'implication de l'institution pourrait être plus franche, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir plus de volontarisme dans les stratégies à mettre en place, les rendezvous avec les parents...

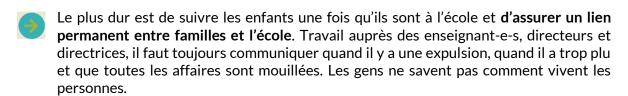
L'inclusion dans les classes ordinaires reste difficile et peut parfois ne pas faire sens selon les élèves et selon les disciplines.

L'institution a du mal à accepter qu'après deux ou trois ans, les élèves ne soient pas complètement inclus en 3ème ordinaire alors que cela nous semble rarement possible.

JANE BOUVIER - L'ÉCOLE AU PRESENT - MARSEILLE

Association fondée en 2012. Accompagnement des familles en précarité (rue, autoroute, bidonvilles, squats). Au départ l'association était centrée sur l'école mais ensuite s'est rendu compte qu'il fallait un accompagnement global car on ne peut demander aux parents de se concentrer seulement sur ce point, c'est être en dehors de leurs réalités. L'association fait donc toutes les démarches : domiciliation, ouverture de droits santé (AME), vaccins, recensement et inscription.

Aujourd'hui il y a entre 25 et 30 squats et bidonvilles à Marseille. L'École au présent accompagne d'autres publics (familles déboutées du droit d'asile, prostituées). Scolarisation d'environ 400 enfants depuis 2012. Aujourd'hui, elle accompagne environ 230 enfants. Il y a aussi un bénévole qui travaille à l'accompagnement vers l'emploi des parents et qui travaille avec le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) ; chantiers d'insertion.



Relations institutionnelles:

- Mairie de Marseille: pas de blocage administratif, on travaille avec une équipe de la mairie: gratuité de la cantine. Le Conseil départemental fournit des documents de non-perception CAF pour prouver que les personnes n'ont pas de ressources.
- Préfecture : rupture totale de dialogue
- Stratégie pour faire avancer les choses :

- **Faire du lien**, tout le temps, avec tout le monde
- Visibiliser les situations tout en gardant la maîtrise, elle a fait un tournage pour l'émission 7 à 8 la semaine dernière, après hésitation mais c'est aussi comme cela qu'on fait bouger les représentations.

Retour sur la question de la catégorie « des enfants NSA ». Beaucoup d'enfants sont là depuis des années, sont nés ici et du coup ils ne sont pas considérés comme « nouveaux arrivants ». La France ne reconnaît pas qu'il y a des enfants produits par la France qui ne sont pas scolarisés, qui ne viennent pas seulement de l'extérieur, de l'étranger. Jane a rencontré le ministre de l'Education nationale, Blanquer et elle lui a fait part de cette hypocrisie. Il lui a dit que c'était compliqué parce que la reconnaître serait rendre légitime une situation qui est illégale.

⇒ Il faut qu'on se mobilise là-dessus afin que ces enfants soient reconnus et qu'on puisse agir pour eux.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme l'a contactée vers la rentrée. Elle a soulevé cette question et celle des expulsions (enfants qui avaient peur de reprendre l'école après une expulsion car ils n'y sont pas allés pendant 6 mois). S'il n'y a aucune volonté politique on n'y arrivera pas **et il faut qu'on les bouscule**. Elle passe aussi de plus en plus de temps avec la PJJ, devant les tribunaux car ces enfants, à force, se tournent aussi vers la délinquance.

Ces enfants sont là et c'est à nous de nous adapter à cette situation et d'accepter cette présence et de faire appel.

Bonne expérience avec la Maison de l'apprenti à Marseille :

C'est une structure qui existe à Marseille (association à la base, devenue établissement social). Accueil de jeunes de 15 à 21 ans qui sont en panne de scolarité et d'insertion. Ils leur proposent du temps pour se reconstruire en passant par l'apprentissage. L'emploi du temps est à la carte, il y a des ateliers professionnels avec 20 jeunes. Pour voir leur mode d'intervention, c'est par ici : http://www.maisonapprenti.org/l-association/notre-intevention/

Sur Marseille, ça marche super bien. Il faut toquer aux portes, chercher les personnes bienveillantes.

A l'école, Jane demande toujours un **emploi du temps aménagé pour les enfants**, la plupart ne peuvent rester une journée. Il semble préférable qu'ils y aillent une demijournée tous les jours que pas du tout. Il faut prendre les enfants/jeunes là où ils sont. S'ils sont mariés, si leurs parents ont besoin d'eux. L'idée n'est pas de poser un jugement sur eux et leur dire qu'en France ça marche comme ci ou comme ça mais pour elle, la meilleure manière d'agir c'est avec eux, autrement dit, là où ils en sont.

L'association l'École au présent a seulement des financements privés : la Fondation de France, FAP, une fondation privée qui reste anonyme. Refus de financement public pour pouvoir garder une totale liberté de parole.

Questions et débats

Question: La question de l'autonomie: vous les accompagnez, mais quelle est l'autonomie laissée aux personnes?

Réponse de Jane: l'accompagnement dure jusqu'au CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Elle fait un accompagnement différencié en fonction des besoins des personnes. Il faut comprendre qu'il y n'a pas plus autonome qu'un bidonville. Les personnes sont super autonomes mais il y a des codes institutionnels qui font qu'il y a besoin de « traduire », accompagner... Enfin il y a eu plein de fois où il y a eu des ratés avec des conséquences désastreuses (radiation pôle emploi). Mais la question de l'autonomie reste une réflexion permanente dans son travail.

CELINE NACHEF - ASSOCIATION RUES ET CITE - ROLE DE LA PREVENTION SPECIALISEE

L'association fait de la **prévention spécialisée** depuis les années 30 : elle s'inscrit dans les politiques de protection de l'enfance par Délégation du Conseil départemental.

Deux équipes de prévention dans l'association essentiellement dans le 93 et plus particulièrement à Montreuil : une équipe sur les quartiers, une équipe auprès des populations tsiganes.

Auprès des tsiganes, action auprès de différents groupes en fonction de leurs installations dans le département :

- Roms hongrois (arrivés entre deux-guerre)
- Roms yougoslaves (arrivés années 70)
- Roms migrants (arrivés années 80-90)

Pas de mandat d'intervention par un juge ou le conseil départemental.

Tranche d'âge des jeunes : 10-25 ans.

- Méthodologie de travail de l'association :
- **Immersion au sein des territoires** (repérage des acteurs, des rites et codes des quartiers, des systèmes autour des jeunes).
- **Travail partenarial** indispensable: on peut intervenir sur les questions de santé, de scolarisation, d'insertion professionnelle, de loisirs...

Il y a une question centrale qui peut faire débat, c'est celle **du sens que les enfants mettent dans la scolarité**: la réalité des bidonvilles c'est qu'il y a des jeunes qui vont avoir une vie de familles dès 14-15 ans et qui doivent subvenir aux besoins de leur famille. Le projet scolaire est donc très difficile.

On travaille avec l'outil **des chantiers éducatifs** (défini par <u>une circulaire</u>): permet de travailler à l'acquisition de savoir-faire et savoir-être pour travailler à d'autres modalités d'insertion professionnelle (CFA, Insertion par l'activité économique...). Au préalable, il faut pouvoir faire <u>un travail de repérage pour identifier les jeunes qui en ont besoin</u>.

Des bénévoles s'épuisent sur la scolarité : problèmes d'assiduité, comme si en face ça ne répondait pas. **Sans accompagnement global, cela ne marche pas.** Penser scolarité quand on pense juste à manger, c'est compliqué.

La stabilisation des familles n'est pas juste la question, car tout n'est pas résolu quand les familles sont dans des CHRS etc... Le suivi après s'être stabilisé est essentiel, surtout pour des ados.

Questions/réactions:

- Ne pas sous-estimer le racisme sur les facteurs de non-assiduité
- Il y a des vraies situations de **violences** au sein des établissements scolaires : physiques et verbales
- Il faut accompagner le **déclic** « un jeune qui, après un stage, ose se dire que peut-être il pourra avoir un travail comme les autres »
- Sur la protection de l'enfance :

Guillaume Lardanchet, Hors la Rue: l'aide sociale à l'enfance est souvent la grande absente de nos débats. Il faut que les travailleurs sociaux de l'ASE réapprennent à aller faire leur travail auprès de jeunes des bidonvilles.

Sur la protection de l'enfance à Marseille: ces enfants sont d'abord des Roms avant d'être des enfants. Ils ne vont pas dans les bidonvilles quand il y a des informations préoccupantes.

- Parfois, c'est difficile de bousculer les institutions et il faut envisager le partenariat avec les personnes. Une personne chouette, qui se sent concernée, peut faire aussi bouger l'institution de l'intérieur.
- -Outil pour former les institutions, les professionnels : la formation. Sara Danti à Rues et Cités est en charge de la formation et c'est très utile pour décloisonner les professionnels.

Aller au-delà de la médiation scolaire pour aller vers la médiation éducative (protection de l'enfance, mesures, AEMO, accompagnement à la parentalité), prévention spécialisée? Est-ce une évolution possible et souhaitable pour les médiateurs scolaires?

- Intervention d'une personne qui était dans le collectif de soutien aux roms de Fontenay-sous-Bois: 100 personnes dont 50 enfants, entre 1999 et 2004. C'est par un accompagnement minutieux des enfants que leur insertion s'est bien passée (logement social en province...). Mais la situation semble s'être dégradée (contexte des expulsions...).
- Collectif de soutien aux roumains d'Ivry : dégradation de la situation en France. Il faut donc aussi faire connaître ce qui marche, comme par exemple à Ivry.

MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE : QUELS DISPOSITIFS ? COMMENT LES MOBILISER ?

ISABELLE REMIGNON, COORDINATRICE MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE / SABAH LAMECHE, CHARGEE DE MISSION AUPRES DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN) DU 93

L'intervention devait être faite par Sabah Lamèche qui n'a pu l'assurer. Isabelle Rémignon est coordinatrice, elle parle ici au nom de l'institution.

1. Définitions

Qu'est-ce que **le décrochage scolaire**? Toute sortie du système scolaire sans qualification ni diplôme.

Cette question est devenue primordiale pour le gouvernement qui a mis en place un plan de lutte pour le réduire.

Distinction entre

- **décrocheur** = élève inscrit dans l'établissement
- **décroché** = élève qui a « disparu », qu'on n'arrive plus à identifier

2. Quelques chiffres

Les chiffres officiels du ministère sont les suivants :

- en 2011 : 140 000 jeunes sortaient du système scolaire sans qualification
- en 2016 : 98 000

Pour l'académie de Créteil = 13% de décrocheurs, 7% en 2017

On fait une **distinction entre les moins de 16 ans et les plus de 16 ans** (âge de la fin de l'obligation scolaire).

On note aussi un nombre plus élevé de décrocheurs que de décrocheuses : 32% d'hommes qui ne finissent pas leur parcours scolaire.

Cette question du décrochage scolaire est essentielle dans notre société car en France, on ne reconnaît que le diplôme, il y a très peu de reconnaissance de l'expérience et pour trouver du travail, c'est le diplôme qui prime.

Les plus précaires sont souvent les plus touchés car la question de l'école passe après. Quelles réponses sont trouvées ?

Ils existent des dispositifs partout en France mais ils ont des noms et des déclinaisons différentes.

L'objectif de ces dispositifs est de sortir d'une vision et d'un parcours monolithique pour aller vers des parcours personnalisés afin de contourner les barrières liées à certaines vulnérabilités.

3. Les dispositifs

a) Les dispositifs externes : les ateliers, classes et internats relais

Il y a trois dispositifs qui sont choisis en fonction du profil des jeunes : ateliers, classes ou internats relais.



Structure de prise en charge temporaire des élèves qui présentent les premiers signes de décrochage. Ils répondent à un triple objectif :

- aider l'élève à réinvestir les apprentissages ;
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle :
- favoriser l'acquisition du socle commun.

Les Ateliers relais =

- 9 semaines
- On y travaille l'estime de soi, la remobilisation. Cours traditionnels + des cours en **pédagogie de projet**. Il y a un enseignant et un assistant d'éducation.
- Pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- Il y a 8 ateliers relais dans le 93.

Les Classes relais =

- 12 semaines
- plus porté sur **l'insertion professionnelle**
- travail sur la pédagogie de projet avec des stages.

Après les sessions temporaires l'élève retourne en classe mais progressivement, d'abord par demi-journée. On prend l'élève dans sa globalité et on travaille en partenariat avec la famille, assistante sociale, l'infirmière, des associations partenaires selon les besoins des jeunes ou la PJJ, etc. Le but est de remettre du sens, que le jeune trouve du sens à revenir à l'école et même du plaisir.

Un internat relais avec des adultes pour mettre en place des pédagogies

b) Les solutions en interne : les modules relais et les parcours individualisés

Selon le besoin des élèves, leur profil, leur motivation.

- **les modules relais :** internes à l'établissement. Quelques heures sont prévues sur la dotation de l'établissement pour accueillir en petits groupes des élèves et travailler sur la motivation, le positionnement, la remédiation scolaire
- les parcours individualisés: parcours permettant aux élèves l'objectif est de permettre à l'élève décrocheur ou en voie de décrochage de voir son parcours adapté à ses besoins et difficultés. Par ex: l'élève peut faire une semaine de stage tous les mois.

En Seine-Saint-Denis: il y a beaucoup de modules relais qui permettent de travailler avec les populations fragiles comme parfois avec des enfants étrangers allophones... avec l'ambition de faire perdurer les premiers dispositifs tels que les UPE2A.

Nous proposons de plus en plus de parcours partagés, adaptés, individualisés pour répondre au mieux aux besoins des élèves. Dispositifs de plus en plus souples.

Les classes et les ateliers ont lieu soit dans les établissements soit en dehors. A la base, l'idée était de le faire dehors pour les couper complètement de l'environnement mais il fallait trouver un endroit qui leur permette de revenir à la cantine. L'idée n'est pas non plus de les isoler totalement.

Pour les plus de 16 ans, il y a les dispositifs Nouvelles chance (voir infra):

Entre **15 et 17 élèves** accueillis à l'année avec des heures de cours mais aussi de la remobilisation = travailler sur sa démarche pour progressivement reprendre le chemin de l'école, travailler le projet, des cours transdisciplinaires.

- parcours individualisés qui sont de plus en plus utilisés, très intéressants, notamment ceux qui ont une scolarité en pointillé. Pour y avoir accès il faut un rattachement à un établissement scolaire. C'est un dossier à monter par l'équipe pédagogique dans les établissements. Les dispositifs Nouvelles Chances 16- 18 ans env.

Ils participent du programme « Réussite pour tous » du Conseil régional d'Ile-de-France. Ils ont pour objectif de permettre à des élèves décrocheurs de plus de 16 ans, principalement lycéens, de reprendre un cursus scolaire en vue d'obtenir le baccalauréat (général ou technologique) ou un diplôme professionnel (CAP ou baccalauréat professionnel).

 Proposer aux jeunes repérés des parcours adaptés aux besoins identifiés

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE POUR LES PLUS DE 16 ANS (MDLS), LAURENCE BARRE, COORDINATRICE ET SYNDICALISTE A LA CGT EDUC'ACTION :

Deux champs d'intervention :

- la prévention = les moins de 16 ans pour ceux qui sont scolarisés
- la remédiation = les plus de 16 ans en parcours de rupture de formation

Dans cette intervention, on continue sur la situation des plus de 16 ans



Les élèves allophones normalement ne sont plus du ressort des classes UPE2A et ne relèvent pas forcément de ces dispositifs.

Pour les plus de 16 ans et jusqu'à 20 ans : les écoles de la nouvelle chance

Loi du droit au retour de la formation qui date de 2014 = tout l'élève qui sort de l'éducation nationale de niveau 5 a le droit au retour en formation qui n'est pas forcément dans l'Education nationale. Ex : l'apprentissage.

Voir le site du gouvernement : http://reviensteformer.gouv.fr/

15 à 17 jeunes accueillis en Seine Saint Denis, financé par l'Éducation nationale et le Conseil régional.

Ces dispositifs sont un peu une vitrine de l'institution = entre 100 000 et 140 000 jeunes sortent officiellement en France. 5000 jeunes dans l'académie de Créteil. Classes relais 300 jeunes de moins de 16 ans et 200 de plus de 16 ans. 35 coordinateurs MLDS => 1800 élèves accueillis.

Le dispositif MLDS existe <u>dans toutes les académies</u>. Ils ont été créés en même temps que les missions locales et reste un dispositif précaire. A la base c'était temporaire mais face aux besoins ils ont perduré.

Les 2/3 des personnels sont contractuels => le ministère est incapable de dire combien il y a de coordinateurs. Aucun concours n'existe. Une certification MLDS va être créée.

Précarité des moyens, fonctionnement en heures supplémentaires d'enseignant et pas en poste. Obligés de monter des projets financiers. Les budgets Education nationale sont bien insuffisants pour monter des projets.

a) Les dispositifs:

- 1. pôle bilan positionnement: prend en charge les élèves pour faire le point sur là où ils en sont. Ces élèves peuvent ensuite continuer vers la remédiation (60%), vers une classe banale, ou enfin vers l'apprentissage et/ou des dispositifs de qualification (mission locale: pôle projet professionnel financée par la région).
- 2. La remédiation : il y a des profils très différents puisqu'il s'agit d'élèves qui font la demande et qui n'ont pas de diplôme en sortant de l'école.
 - Remédiation: Accueil des + de 16 ans: ceux qui ont été scolarisés de manière chaotique: droit à avoir un diplôme de niveau 5 (c'est une loi de 2014) jusqu'à 25 ans. Ils doivent être reçus dans les 15 jours au CIO le plus proche qui doit faire un entretien. Il y a un numéro vert!
 - Remédiation: Accueil des + de 16 ans non-scolarisés antérieurement (EANA Elève Allophone nouvellement arrivé): dispositif expérimental depuis l'année

dernière en Seine-Saint-Denis (financé par le FSE en partie), pour public nouvellement arrivé, non francophone. Décision de la rectrice de Créteil de monter ce dispositif. Académie Créteil : 40 par département (120 au total).

A Lille, un dispositif MLDS parcours FLS (français langue seconde) pour les plus de 16 ans vient de se créer aussi (fonds européens) – 12 heures par semaine. A Lille, tous ceux qui le voulaient ont été orientés en CAP, mais avec un niveau de lecture « faible » (A1.1).

Les allophones peuvent être accueillis une autre année en MLDS.

Micro-lycée ou dispositif nouvel élan pour les décrocheurs depuis un an.

 Orientation vers les EREA (suite de la SEGPA) - Établissement régional d'enseignement adapté

Environ 10 à 12 élèves par classe avec 2/3 enseignant-e-s. Les jeunes sortent de cette classe en sachant lire. C'est très <u>professionnalisant</u>. Accueil d'élèves en grandes difficultés scolaires, sociales ou avec des difficultés liées à un handicap. Mais pas de place pour tout le monde! Par exemple, il n'y en a pas dans les Bouches du Rhône. Regarder par académie s'il y en a.

La question du repérage des élèves décrochés: comment faire en sorte que les enfants/élèves que nous connaissons soient repérés pour avoir accès à ces dispositifs?



Il y a deux types d'élèves à repérer :

- 1. **Les « absentéistes » à l'interne**, qui sont ceux qui sont présents dans l'établissement mais qui ne vont pas en classe.
 - a. Ils sont repérés en interne surtout par la vie scolaire.
 - b. Un dossier est monté par les différents acteurs (psychologue, chef d'établissement, vie scolaire, avis équipe pédagogique). Cela ne correspond pas vraiment aux cas que nous connaissons.

c. Une commission pluri professionnelle (chargée de mission comme Sabah Lamèche, médecin, conseiller d'orientation et psy, chef d'établissement, coordinateurs MLDS) évalue les besoins et procède à l'orientation.



Les élèves accueillis doivent être volontaires, ainsi que leurs familles mais dans les faits on accueille souvent des gamins plus ou moins « forcés » de signer et tout le travail va porter sur l'adhésion du jeune au dispositif.

2. Les élèves en dehors « perdus » ou « décrochés » qui correspondent plus aux enfants et jeunes que nous connaissons.

Il existe un fichier national informatisé (SIEI – RIO) des non diplômés, pas scolarisés, pas inscrits en mission locale : répertoriés au niveau national dans un fichier. Les listes vont dans le dernier établissement qui est censé recontacter l'élève et sa famille. Si on arrive à les joindre : entretien + envoi vers la Mission de lutte contre le décrochage scolaire. S'ils ne sont pas joignables, on les envoie au CIO (Centre d'information et d'orientation), qui doit faire le travail de repérage.

Construction du fichier: Toutes les bases élèves sont collectées et remontent au ministère deux fois par an. Elles sont comparées aux bases précédentes, aux bases actuelles, elles sont recoupées avec les bases des CFA, des lycées privées... Les élèves qui ne sont pas retrouvés font partie de la liste. Cette liste redescend dans les établissements scolaires et les CIO.



Conseil: aller au CIO où ils habitent: ils vont faire le lien avec l'inspection académique ou les envoyer sur un des deux dispositifs (classe relai ou MLDS).

Un élève qui est inscrit dans un établissement et qu'on réinscrit dans un autre = doublon dans le fichier si la fiche n'est pas transférée. Pour faire baisser les chiffres, le Ministère insiste pour que les fiches des élèves soient transférées entre les établissements.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS

FRANÇOIS SIEBECKE, CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE, A TRAVAILLE PENDANT 15 ANS A LA MISSION LOCALE D'AUBERVILLIERS

Décret de 1982 crée les missions locales : favoriser l'insertion des jeunes de 10 à - de 26 ans, non scolarisés. Intervention centrée sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

- Moyens: accompagnement personnalisé mais aussi collectif.
- <u>Implantation</u>: sur l'ensemble du territoire français, elles sont souvent intercommunales.

Relation avec le jeune : approche globale, gratuité, volontariat des jeunes, absence de contrainte réglementaire.

Métier:

- missions d'accompagnement des jeunes (conseiller référent qui élabore le parcours d'insertion: accueil, information, orientation sur la formation et l'accès à l'emploi, ainsi que sur le social.
- **Mobiliser les dispositifs existants** grâce à tous les partenaires qui travaillent avec les jeunes de 16 à 25 ans.
 - l'éducation nationale (MLDS);
 - Les services de la ville ;
 - Les services du département (fonds d'aide aux jeunes : aide à l'hébergement, à l'alimentation...) ;
 - Les services de la région (compétence de la formation : pôle de projet professionnel³. Le jeune accède au statut de stagiaire de la formation professionnelle et peut avoir une indemnité versée par l'État de 400-500€)

• Focus sur la garantie jeune :

Voir la fiche pratique sur la Garantie jeunes disponible sur le site de Romeurope: http://www.romeurope.org/wp-content/uploads/2017/08/La-Garantie-Jeune-Fiche-pratique-CNDH-Romeurope-ao%C3%BBt-2017-VF.pdf

Vient de l'Europe (stratégie européenne de lutte contre le chômage des jeunes) et du Plan Pauvreté. Elle est aujourd'hui généralisée (depuis janvier 2017).

- **Public**: à partir de 16 ans mais surtout pour les **18 à moins de 26 ans**, NEET (nor employment, education and training). Situation de précarité financière.

Première cible: les mineurs isolés étrangers dans le 93.

- L'accompagnement dure 12 mois: 6 à 8 semaines <u>de suivi collectif</u> avec table-rondes puis <u>mise en situation professionnelle</u> (stages sur 10 mois). Le bénéficiaire touche environ 450€ par mois pour sécuriser le parcours d'autonomie. Ce n'est pas à temps plein, c'est 450€ par mois. Ils peuvent continuer à subvenir aux besoins de leurs familles.

Ce qui est ciblé : c'est qu'il devienne **l'outil principal d'action des missions locales.** Commence à remplacer d'autres projets (CIVIS...).

La Mission Locale aide à élaborer un projet professionnel. En élaborant le parcours, on prévoit des actions. On commence souvent par le Pôle de projet professionnel et après vers la Garantie jeune, quand le jeune est prêt à entrer dans l'emploi.

Ce n'est pas un droit la Garantie jeune. La mission locale fait un diagnostic, et le jeune passe **en commission**. Il faut **savoir parler correctement ou comprendre plus ou moins le français**. On n'est pas obligé de terminer l'année, si on trouve un emploi pendant un stage, on peut quitter la Garantie Jeune. Mais ce sont souvent des contrats aidés qu'ils arrivent à obtenir...

³

Voir notamment en lle-de-France, l'exemple d'un projet de la région qui avait été réadapté pour des jeunes en bidonvilles grâce au travail du Secours catholique qui avait préparé les jeunes notamment sur le plan de la langue : http://romeurope.org/wp-content/uploads/2016/08/--journee de formation sur l'insertion professionnelle - collectif romeurope idf.pdf

Problème de la qualification et la formation des jeunes pendant la période de Garantie Jeune. Cela ne se fait pas à la Mission locale. Mais travail avec le CFA.



Garantie Jeune et titre de séjour : faut-il être en situation régulière pour bénéficier de la garantie jeunes ?

Dans le cerfa à remplir pour faire la demande, le titre de séjour est demandé mais il ne figure pas comme une condition dans les textes de lois. Il faut donc être très attentif aux pratiques. Des juristes se penchent sur la question. Par contre, pour des citoyens européens, la question ne se pose pas, on n'a pas besoin de titre de séjour.

Exigences de papiers :

- une domiciliation.

A la mission locale il y avait une chargée de mission discriminations.

LAURENT OTT ET LAURA OITA, INTERMEDES ROBINSON: L'INSERTION PAR L'IMMERSION: VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DE JEUNES RROMS DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE.

Association en Essonne. Travail à la base dans les banlieues populaires puis depuis 2008 vont dans les bidonvilles.

Travail de l'association – principes et modalité

Choix de travailler **en dehors du formel**, des dispositifs. Ils ont repéré que c'est dans l'éducation non formelle, à partir de modalités d'accueil inconditionnelles que se mettent en œuvre des liens durables et qu'on peut transformer les choses.

Ce travail a très bien fonctionné avec les habitants des bidonvilles. L'équipe s'est petit à petit constituée de personnes qui vivent dans ces conditions. Grâce à l'association, de nombreux jeunes qui vivent en bidonvilles et squats ont eu l'occasion de travailler, faire des stages etc.

Expérience de Laura OITA :

Elle travaille depuis 4 ans à l'association. Elle a connu l'association qui est venue sur le terrain où elle vivait pour faire des activités, des jeux avec des enfants qui savent pas parler français, s'exprimer mais ils sont restés pour faire des choses ensemble. Elle s'est très vite intéressée à la pédagogie sociale. Elle a commencé par faire un service civique à Intermèdes et aujourd'hui elle y travaille toujours. Elle a elle-même vécu en bidonville, elle a appris le français par l'expérience et l'échange. Elle ne le parlait pas du tout en commençant. Aujourd'hui elle est salariée de l'association.

Les activités créent un lien. On observe même que les personnes qui ne sont plus en bidonvilles, et qui continuent à venir donner un coup de main à l'association.

Actions:

- 12 ateliers dans la semaine = 4 bidonvilles qu'on voit une fois par semaine. Ateliers avec les enfants.
- Groupe Aven Savore : un groupe avec des jeunes qui font des chants et de la danse, avec des enfants qui viennent de tout horizon.
- Activité autour d'un potager : les familles et les enfants travaillent dessus. On y va trois fois par semaine et le dimanche on y va en famille. C'est une activité qui marche très bien pour les personnes qui viennent d'un milieu rural et qui connaissent le travail de la terre.

Approche : la pédagogie sociale

On part du coté des compétences de vie et sociales des personnes qu'on met en valeur à travers une formation interne et nos propres pratiques. On fait de l'immersion totale: les jeunes peuvent faire un service civique, un stage ou encore des emplois d'avenir. Il y a environ 8 à 10 services civiques en permanence à l'association.

Ils sont directement intégrés comme un membre de l'équipe qui va être soumis aux mêmes exigences que les membres de l'équipe. Tout le monde a les mêmes tâches entre permanents, services civiques et autres. Du coup, on élimine le problème de la langue parce qu'on le prend comme ça. On part des envies des personnes qui viennent et qui ont des idées, on leur laisse l'occasion d'organiser, d'animer des temps comme ils veulent et si ça marche on recommence. Il n'y a pas de hiérarchie en fonction des diplômes.

Puis on les mène vers des qualifications en fonction de leurs envies : BAFA etc... Les **structures de l'éducation populaire** ont besoin de savoir d'expérience, de vie.

La VAE (Validation par acquis d'expérience) est aussi un dispositif qui est investi pour les pédagogues sociaux. Ex: aujourd'hui Nicolae, salarié à l'association, est en train de faire une VAE pour être éducateur spécialisé. Une autre salariée, Yasmina, se prépare pour le diplôme de moniteur éducateur car ça ne nécessite pas le BAC.

On développe, accompagne, révèle les capacités d'animation des personnes.

Les ateliers dans les bidonvilles

Ce ne sont pas de préparation à l'école ou pour la lecture ou l'écriture. Les enfants sont amenés à faire ce qu'ils veulent avec le matériel qu'on amène. L'idée est qu'ils s'apprennent des choses ensemble. Il en ressort des choses étonnantes, les apprentissages viennent parfois rapidement, par des manières très différentes (l'écriture, le chant, le corps, l'épanouissement). Pour des enfants qui vont à l'école ça peut être un plus, pour ceux qui n'y vont pas une motivation ou sinon, c'est mieux que rien.

En ce moment on est en pleine période d'expulsions. A Morangis, sur un bidonville qui ne dérange personne, il y a un jugement d'expulsion. La politique de bouc-émissaires continue et devient vraiment destructrice, même si on arrive à maintenir du lien. Notre limite est celle des pouvoirs publics qui éradiquent les bidonvilles, qui cherchent à les faire disparaître et qui fait tout son contraire.

La situation des enfants dans les hôtels sociaux est très difficile aussi pour l'accès à l'école. Refus à Chilly de donner l'accès à la cantine. Le maire le dit et les directeurs/directrices d'école ont dit que les enfants n'avaient pas le droit d'accès à la cantine.

Le maire de Morangis a dit qu'il ne voulait plus scolariser d'enfants roms dans sa commune.



Piste d'actions: des voies novatrices existent du côté de **l'éducation populaire**! Beaucoup vont travailler après les services civiques, en temps périscolaires en mairie ou dans d'autres structures. Ils font valoir **leur expérience en animation**, leur Bafa etc. Le **type d'animation** met à l'aise les personnes (potager, cuisine, le spectacle) car ils se retrouvent dans cette approche de l'animation. Du coup ils peuvent se mettre en avant avec leurs expériences de vie.

SARAH BERTHELOT, ACINA: EXEMPLE DE LEUR PROJET « PARCOURS JEUNES » POUR LES 18-25 ANS.

L'association ACINA (Accueil coopération, et insertion pour les nouveaux arrivants) a développé depuis 3 ans des actions d'insertion socioprofessionnelle envers les personnes vivant en bidonvilles et en squats surtout à Paris et dans le Val d'Oise (95).

Naissance de ce projet récente, pas beaucoup de recul. Un premier groupe de jeunes a fait ce projet, un deuxième a permis d'améliorer plusieurs points.

Le projet :

Profil du groupe : 6 jeunes (17-25 ans) maximum vivant en habitat indigne (squat, bidonville) ou en hôtel social en Île-de-France exclus de la formation et de l'emploi, ayant des notions de français à l'oral.

Méthodologie du parcours en trois temps :

- 1. Identification et sensibilisation des jeunes sur les lieux de vie : 1
- 2. Session d'ateliers: 3 semaines 6 ateliers de 2h30
- 3. Suivi socio-professionnel individuel : plusieurs mois (la durée varie en fonction des personnes accompagnées, pas de limite de temps dans l'accompagnement personnalisé).

Les objectifs :

- Créer une **dynamique de groupe** positive
- Provoquer un « **déclic** » chez les jeunes par rapport aux choix qui s'offrent à eux et à leur avenir professionnel. Qu'ils aient des **notions basiques** pour construire ensuite leur projet, qu'ils aient des premières connaissances du monde du travail, des étapes de recherche d'emploi et de formation.
- Travailler avec les jeunes sur **leurs compétences et expériences** et contribuer à **leur donner confiance en eux**
- Leur faire **découvrir des métiers et des formations** qu'ils n'envisageaient pas ou leur montrer parfois ce qu'est un métier dont ils ont une vague connaissance.

 Amorcer la construction de leur projet professionnel et la rédaction de leur CV

Au début et à la fin du parcours, on met en place une sortie culturelle pour former le groupe puis pour passer un moment festif, pour marquer le début et la fin de l'action. A la fin, on leur remet un petit diplôme.

Pour la suite :

- Si besoin, inscription à des cours de FLE soit chez nous soit dans une autre structure
- Prise de rdv avec notre conseillère en Insertion professionnelle pour démarrer le suivi individuel.